

Les Médecins Réanimateurs des Hôpitaux Publics doivent être éligibles à la Prime d'Engagement dans la Carrière Hospitalière

Alors même que les réunions de concertation sur le Ségur de la santé se poursuivent, que la seconde vague de l'épidémie à COVID surgit, les médecins réanimateurs viennent d'apprendre qu'ils ne pourront pas toucher la Prime d'Engagement dans la Carrière Hospitalière (PECH).

Le principal critère retenu (un nombre de postes vacants supérieur à 1500) semble assez aberrant puisqu'il est supérieur au seul nombre de postes de la spécialité.

Refuser d'accorder la PECH aux médecins réanimateurs c'est

- Nier le rôle stratégique majeur de notre spécialité pour les soins à l'hôpital public.
- Oublier que la Médecine Intensive-Réanimation (MIR) fait partie des quelques spécialités médicales hospitalières fonctionnant 24h/24
- Acter des inégalités financières injustes au sein d'une même équipe
- Accepter de ne pas favoriser les recrutements nécessaires alors même que 30% des postes de praticiens sont actuellement vacants.

Le SNMRHP (Syndicat National des Médecins Réanimateurs des Hôpitaux Publics), membre de la CMH (Coordination Médicale Hospitalière), exige que la discipline MIR soit éligible dès 2020 au niveau maximum de la PECH.

Contacts :
Pr Djillali Annane, Pt du SNMRHP
Dr Norbert Skurnik, Pt de la CMH
Pr Sadek Béloucif, Pt Du SNAM-HP